

LYCEE 4.0.....



Le lycée entre dans le programme "Lycée 4.0" à la rentrée 2018, cela signifie :

- ✓ l'utilisation d'un matériel informatique nomade (utilisables en classe et à la maison)
- ✓ une aide de la Région à l'acquisition d'un équipement informatique individuel sous condition de ressources
- ✓ un accès aux ressources et manuels numériques en remplacement des livres traditionnels, permettant :
 - d'alléger le poids du cartable
 - d'assurer une réelle gratuité pour tous car la Région prend en charge l'intégralité des licences nécessaires pour l'utilisation des ressources et manuels numériques
 - de garantir un accès sécurisé à partir des Espaces Numériques de Travail, conforme aux normes fixées par le Ministère de l'Éducation Nationale, sous couvert de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Votre enfant aura besoin d'un matériel informatique « nomade ». Plusieurs solutions sont possibles, sachant que toutes permettent l'accès aux ressources numériques mises à disposition des élèves. Il ne sera pas nécessaire, dans le cadre de la scolarité, d'installer d'autres logiciels ou documents directement sur l'ordinateur ou la tablette.

Si votre enfant dispose déjà d'un ordinateur portable ou d'une tablette, il pourra l'utiliser et vous n'avez pas besoin d'acquérir un nouvel équipement. Il faudra dans ce cas vérifier auprès du lycée la compatibilité en matière de sécurité notamment.

Si votre enfant n'en dispose pas, il faudra vous connecter sur le site www.jeunest.fr pour commander le matériel de votre choix et faire la demande d'aide régionale si possible. Trois types de matériels sont proposés.

La Région peut vous soutenir financièrement selon certains critères mais n'interviendra que pour les équipements décrits ci-dessus. L'aide régionale est plafonnée à 225 € pour les familles dont le revenu net mensuel est inférieur à 6000 € (72 000 € par an). La Région paiera directement le titulaire du marché, seul le différentiel restera à charge de la famille. Plusieurs modalités de paiement et échelonnements sont possibles.

La confirmation de la commande vous sera adressée par courrier (numérique ou postal) avec la confirmation de l'aide régionale (ou non), le reste à charge ainsi que la date de livraison. Vous pourrez suivre votre commande depuis le site www.jeunest.fr. Les demandes validées par le lycée avant le 13 juillet seront livrées au lycée début septembre.

Pour toute question, une assistance téléphonique unique a été mise en place au **03.66.75.81.92** (prix d'un appel local)

Jeun'Est
15-29 ANS